



Arrondissement
de Torcy

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Canton de
Pontault-Combault

Séance du 2 juin 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 39

Présents : 33

Excusés : 5

Non excusés : 1

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le DEUX JUIN, à DIX-NEUF HEURES , les membres du Conseil municipal de la commune de Pontault-Combault se sont réunis en l'hôtel de ville, salle Madame Sans Gêne, sur convocation qui leur a été adressée le 27 mai 2025 par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12, du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de M. Gilles BORD, maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. GHOZELANE - Mme SHORT FERJULE - M. OUMARI - Mme PHONGPRIXA - M. TASD'HOMME - Mme PIOT - M. BECQUART - Mme DANY - M. HOUEMOND - Mme GINEYS - Maires adjoints

M. TABUY - M. NZIMBU - Mme DEMARIA - Mme LA SPINA - Mme TREZENTOS OLIVEIRA - M. ALCAZAR - Mme FERNANDES - Mme DE ALMEIDA LACERDA - Mme COQUERELLE - Mme CHAULIAGUET - M. BACHELEY - M. FRISSON - Mme PERRIER - M. SITA - Mme ANANTHARAJAH - Mme HEUCLIN - M. NOVAIS - M. DUMONT - M. FOUBERT - M. JACQUOT - Mme TCHOULA NJIA - M. LARGIER - Conseillers municipaux

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. ROUSSEAU - M. BOURDELET - Mme VENTURINI - Mme TOUPANCE - M. RIBOLLA .

ABSENT(S) NON EXCUSE(S) : M. LEMBOUCHER.

POUVOIRS :

M. ROUSSEAU
M. BOURDELET
Mme VENTURINI
Mme TOUPANCE
M. RIBOLLA

à
à
à
à
à

M. BACHELEY
Mme ANANTHARAJAH
Mme PIOT
Mme HEUCLIN
M. TASD'HOMME

SECRETAIRE DE SEANCE : Sara SHORT FERJULE

Ref : Direction des finances et de la commande publique

Objet: Protocole transactionnel_PT03MPA220705_Marché travaux Pablo NERUDA Lot n°3 Structure Bois

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la convention particulière de maîtrise d'œuvre entre la Commune de Pontault-Combault et la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne signée le 03 juin 2020,

VU la décision en date du 21 juillet 2022, portant autorisation de signature du marché n°A220705 Lot 3 : Structure bois avec la société OBM CONSTRUCTION,

CONSIDERANT qu'au cours de l'exécution du marché, plusieurs désaccords sont apparus entre la Ville et certaines entreprises, notamment sur l'origine des dommages et la répartition des responsabilités,

CONSIDERANT qu'afin d'éviter l'engagement de procédures contentieuses longues et incertaines, il est proposé de conclure avec le titulaire un protocole d'accord transactionnel ; que ce protocole permettra de régulariser les prestations supplémentaires et modificatives non formalisées, d'encadrer de manière équilibrée la reconnaissance (totale ou partielle) des responsabilités des entreprises dans les désordres constatés et les retards observés et de sécuriser juridiquement la clôture administrative et financière des différents lots,

CONSIDERANT qu'à l'issue des négociations engagées entre les parties, un accord a été trouvé, chacune ayant consenti à des concessions réciproques,

CONSIDERANT que le protocole n°PT03MPA220705 formalise les termes de cet accord,

CONSIDERANT l'avis de la commission ressources du 21 mai 2025,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

AUTORISE le maire à signer avec la société OBM CONSTRUCTION le protocole d'accord transactionnel n°PT03MPA220705.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-217703735-20250613-2025_06_02_8-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2025



Pour extrait certifié conforme
Fait en mairie, le 6 juin 2025

Gilles BORD
Le Maire de Pontault-Combault